

Réunion du Groupe national loup du 23 novembre 2021 : des échanges très riches

Pascale Boyer, secrétaire générale de l'ANEM et députée des Hautes-Alpes, a participé au Groupe national loup (GNL) du 23 novembre présidé par le préfet Jean-Paul Célet. Avec un ordre du jour particulièrement fourni dont le suivi de l'espèce en vue du prochain bilan, la protection des troupeaux et l'évolution des aides, l'expérience avec les chiens de troupeaux, la simplification de l'indemnisation et enfin la méthode d'analyse de la vulnérabilité d'une exploitation, les échanges ont été très riches.

Le nombre de loups est estimé à 628 sur l'ensemble du territoire national, le nombre d'attaques (-3%) et de victimes (-6%) constatées, particulièrement dans les parcs naturels, étant globalement en baisse sans qu'on puisse donner d'explication certaine. À ce jour, 102 individus ont été prélevés sur le quota de 118 autorisé en 2021 (contre 104 sur 110 autorisés en 2020). Les Alpes-Maritimes ont concentré 33% des prélèvements, pour 20% des prédatons.

Sous la supervision de l'Office français de la biodiversité, un réseau de 4 000 correspondants assure le suivi de l'évolution de l'espèce. La méthode suivie, qui n'est pas du comptage mais une estimation, a fait l'objet d'échanges nourris entre les représentants des organisations professionnelles agricoles et de bergers qui considèrent qu'on ne laisse pas une place suffisante aux chasseurs et aux éleveurs. Les représentants de l'administration, afin de rétablir le dialogue et la confiance, souhaitent prendre en considération cette revendication et se disent prêt à intégrer toute personne qui le souhaite à condition d'être formée pour cela. Ils veulent garantir une plus grande transparence. C'est précisément du fait de cette mise en cause que trois organisations de protection ont boycotté la réunion.

Le préfet Jean-Paul Célet a tenu à préciser que la régulation porte non pas sur le loup mais sur la prédation. À propos du statut juridique des chiens de protection, il a rappelé que ce n'est pas un animal domestique et qu'il faut prendre en considération toutes les phases de sa vie y compris lorsqu'il ne travaille plus.

Compte tenu de la préparation du prochain Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage qui doit avoir lieu en 2022, pour démarrer en 2023, une prochaine réunion du GNL pourrait avoir lieu en mars ou en juin prochain.